

DVC 3113A (M1054). *Editio minor* É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Paris le 7/11/2022.

*Datation* : ca 290-190 : les questions 3113A et 3114B sont probablement dues à deux femmes thessaliennes qui sont venues consulter ensemble, voir commentaire de 3114B. Les deux inscriptions, en thessalien, présentent néanmoins des particularités dialectales qui trahissent des influences extérieures : dans 3113A, il s'agit de la koinè, avec Διώνη{ι} et le *nu* éphelcystique de ἔστιν ; dans 3114B, il s'agit du dorien, avec κα pour κε. L'*iota* adscrit par erreur dans Διώνη{ι} est également l'indice d'une datation relativement basse, ainsi que, dans 3114B, la forme Νάον.

L'étude paléographique va dans le même sens : dans 3113A, l'*oméga* « corde à linge » de ἐπερωτῆι a une forme précurusive, avec la patte de gauche déconnectée ; dans 3114B, l'*oméga* de ΟΩΝ a une forme encore plus curieuse, avec les deux pattes déconnectées. 3114B ne comporte aucun *sigma*, mais ceux de 3113A sont majoritairement lunaires et bien formés, parfois à deux branches, et une seule fois à quatre branches. Les *epsilon*, dans les deux cas, conservent leur forme classique.

Tous ces indices nous amènent à placer les deux inscriptions dans la lacune que nous avons signalée à l'occasion du Colloque au Musée de l'Acropole d'Athènes (voir bibliographie *infra*), soit entre 295B, datable de ca 290, à l'époque de Démétrius Poliorcète, et 471A, datable de 190, à l'époque d'Antiochos III.

*Bibliographie* : à propos de la datation des lamelles : É. Lhôte, « La Datation des textes oraculaires de Dodone », in *Dodona. The Omen's Questions* ed. K. Soueref, Jannina 2017, p. 41-49.

[θεός · τύχα]ν ἀγαθάν · Ζεῦ Δ[ω]-  
[δωναῖε καὶ Δι]ώνη{ι}, Καλλιρόα ἐπερω-  
[τῆι τὸν θεὸ]ν καὶ τὰν θεὸν περὶ τῆς  
[προϊκὸς (?) κορ]άουν, τοῖς θεοῖς τοῖς θε-  
[μιστίοις (?)] αἰ ἔστιν οἱ βέλτιον καὶ  
[ἄμεινον θυέμεν (?) θ]εραπεύονσαν, εἰ πὲρ τ-  
[άουν κοράου]ν καὶ τῆς παγκλαρίας  
[αὐτάουν καὶ] τοῖ κατ{ε}ιγνεῖτοιο αἰ ἀρκέ-  
[σει ἂ προϊξ (?)], εἰ σούσεται πὲρ τῆς κό-  
[ρας καὶ τοῖ] γάμοιο Ἀνδρομά-  
χας

[Δι]ώνη{ι} : ]ΩΝΗΙ  
[προϊκὸς] Lhôte *dubitanter*  
[κορ]άουν DVC  
θε[μιστίοις] Carbon : θε[σμίοις] Lhôte  
[θυέμεν] Lhôte *dubitanter*  
τ[άουν κοράου]ν Lhôte  
[αὐτάουν καὶ] Lhôte  
ἀρκέ[σει] DVC  
[ἂ προϊξ] Lhôte  
[καὶ τοῖ] Lhôte

*Dieu. Bonne fortune. Ô Zeus de Dodone, et toi Diônè, Kallirrhoa demande au dieu et à la déesse, au sujet de la (dot de ses filles), s'il est préférable pour elle de (sacrifier) aux dieux (protecteurs des institutions ?) et de les honorer, ou bien (Kallirrhoa demande), au sujet de (ses filles), de l'intégralité de leur héritage et de (leur) frère, si la dot sera suffisante, ou bien (si) elle conservera par-devers elle, au sujet de sa fille Andromacha et de son mariage, (un fonds de réserve).*

La lamelle, qui porte quatre plis, n'est que peu lacunaire à gauche, ce qu'indiquent les restitutions presque obligatoires des trois premières lignes. Elle n'en reste pas moins d'interprétation difficile. Nous proposons, sous toutes réserves, une interprétation un peu différente de celle de DVC.

Le texte est thessalien, mais l'influence de la κοινή est manifeste dans Διώνη{ι}, avec un *iota* fautif, qui ne devait pas se prononcer, et dans ἐπερωτᾶι, avec Ω et non ΟΥ. κατίγνειτος « frère » pour κασίγνητος était déjà connu en thessalien, sous cette forme exacte, et DVC ont raison de considérer que KATEIGNEITOIO est une faute d'orthographe, où le digramme EI a été anticipé.

Il semble, d'après ce qui reste du texte, qu'il s'agisse du mariage et de la dot des filles de Kallirrhoa, d'où l'idée, inspirée de DVC, de restituer à deux reprises le substantif προῖξ « dot ». On peut imaginer que Kallirrhoa, qui doit être veuve, et qui a du bien, envisage de marier sa fille aînée, dont on ignore le nom, et de la doter généreusement pour lui assurer un bon mariage. Elle se demande cependant jusqu'où elle peut aller, car il lui faut aussi songer à la dot future de la cadette, Andromacha, et à l'héritage, qui concerne aussi le fils, c'est-à-dire le frère des deux filles. Kallirrhoa se trouve face à un problème de gestion du patrimoine, et son embarras se traduit par une triple formulation de la question.

La restitution τοῖς θεοῖς τοῖς θε[σμίοις], que nous proposons sous toutes réserves, ne pouvait guère s'appuyer que sur deux passages de Pausanias, où θέσμιος « fondateur des lois, des institutions » est une épithète d'Apollon, Paus. 5, 15, 7, et de Déméter, Paus. 8, 15, 4. JM Carbon préfère θε[μιστίος], qui est attesté chez Plutarque comme épiclèse de Zeus, avec à peu près le même sens, mais qui a l'avantage de s'appuyer sur l'existence d'un mois Θεμίστιος en Thessalie.

Après une formulation vague de la question, où Kallirrhoa demande simplement si elle doit sacrifier aux dieux protecteurs de ces institutions que sont le mariage et la dot, elle précise ensuite sa pensée en demandant quelle proportion elle doit respecter entre la dot de son aînée, celle de la cadette, et l'héritage, qui concerne aussi le fils. Enfin, elle songe surtout à sa cadette, Aristomacha, qu'elle ne veut pas moins bien doter que l'aînée : σούσεται = att. σώσεται est un moyen dont le sens est « conserver pour soi ». Ici, le verbe semble employé absolument, et nous lui donnons le sens de « mettre de l'argent de côté ».